

juin 2010

**Contribuables du Lyonnais**Editorial

Le tableau situé en bas à droite indiquant le montant des subventions accordées en 2007 et 2008 par nos 4 grandes collectivités territoriales est malheureusement significatif de la « légèreté » avec laquelle nos administrations locales gèrent notre argent.

Tout d'abord, le total des sommes dépensées en 2008, **350 millions d'euros**, est énorme !

Ensuite, alors que la crise mondiale battait son plein, **nos élus étaient totalement sourds et aveugles à ce qui se passait autour d'eux** : quand la grande majorité des revenus stagnait ou baissait (ceux des fonctionnaires mis à part !) du fait de la baisse d'activité économique et du chômage, **ils se sont permis d'augmenter de plus de 9% les aides octroyées aux associations, la palme revenant à la ville de Lyon (+ 13% !)**

N'importe quelle famille un peu consciente aurait réduit son budget et limité ses dépenses, mais nos administrations n'ont pas les mêmes règles financières : **il leur suffit d'augmenter arbitrairement les taux d'imposition** (les bases augmentent toutes seules !), **voire de quémander l'aide de l'Etat, pour ne pas avoir à faire d'efforts pour réduire ses dépenses.**

Et puis, qu'est-ce que c'est que **350 millions d'euros** ? Cela ne représente que **5% du budget total de ces collectivités** (6 587 millions d'euros en 2008) !

**Nos élus jouent avec notre argent comme les traders jouent avec celui des banques, sans se rendre compte de ce que cela représente d'efforts pour ceux qui le gagnent, mais avec une différence notable : il n'y a jamais de plus-value pour les contribuables !**

Michel VERGNAUD

L'étude des subventions 2008

Pour la 6<sup>ème</sup> année consécutive, nous vous proposons l'analyse de quelques subventions accordées par **la ville de Lyon, le Grand Lyon, le Conseil Général et le Conseil Régional**, aujourd'hui parmi celles distribuées en 2008.

Nous avons examiné **101 dossiers : 35 que nous avons déjà demandés l'an dernier, et 66 nouveaux**. Ce n'est qu'un très petit échantillon des subventions accordées par ces 4 collectivités : **1,4% des 6.500 subventions accordées en 2008 !** ... mais il nous paraît représentatif de la façon dont ces subventions sont traitées, d'abord lors de leur approbation et ensuite pour juger de l'utilisation qui en est faite .

Nous vous rappelons les principaux éléments que nous contrôlons, **et que la loi exige** :

- o **La convention passée avec l'association bénéficiaire** (exigée à partir de 23.000 €), son objet, sa durée et le montant accordé
- o **La présence d'un bilan et du compte de résultats de l'exercice**. Il nous fournit en particulier le montant des produits et des charges, le résultat de l'exercice et le total des subventions reçues.
- o **Le rapport technique et financier** qui est censé justifier la bonne utilisation des sommes reçues.

Nous vous présentons en pages 2 et 3 la **synthèse des fiches que nous avons remplies**. Nos principales remarques (il y en aurait beaucoup d'autres à faire !) figurent en page 4.

Le point sur nos actions au tribunal administratif demandant l'annulation des délibérations que nous considérons comme illégales est le suivant :

- la Cour d'Appel Administrative de Lyon a confirmé l'illégalité d'une subvention du **Conseil Général à un hopital de Dakar (Sénégal)**... ainsi qu'une subvention du **Conseil Régional** à la région de Rabat au Maroc avec laquelle la Région n'avait pas de convention valide.
- les **subventions de la ville de Lyon à l'Office du Tourisme (1.580.000 € en 2005, 1.880.000 € en 2006 et 2.080.000 € en 2007)**, malgré la clause d'exclusivité de compétence entre le Grand Lyon et la ville, n'ont pas été annulées, le tribunal administratif ne reconnaissant toujours pas la « qualité pour agir » de CANOL à Lyon... et au Grand Lyon (l'appel de CANOL contre une **contribution du Grand Lyon à la réfection de la Casbah d'Alger (35 K€)** a été rejeté !)
- le **tribunal administratif a prononcé l'annulation de l'achat de places de match à l'OL (> 750.000 €) par le Conseil Général** pour manque d'intérêt local, ce qui a obligé celui-ci à conclure une transaction abaissant de 39 000 € la dépense initiale.
- Nous attendons toujours les jugements du tribunal pour :
  - o **l'achat de loges pour les matchs de l'O.L. par le Grand Lyon (244.000 €)**
  - o **l'achat en 2008 de places et de loges au Grand Prix de Tennis de Lyon (128.000 €) par le Conseil Général**. Faute de ces subsides, cette manifestation s'est désormais exilée à Montpellier !
  - o et celui de la cour d'appel pour des subventions **de 400.000 € aux syndicats par le Conseil Régional pour « appui au dialogue social territorial »**

L'examen des dossiers de subventions 2008 confirme une nouvelle fois :

- o **La facilité avec laquelle l'argent des contribuables est distribué, y compris dans des domaines où la collectivité n'a pas de compétence,**
- o **sans qu'il soit donné aux associations subventionnées des objectifs précis et mesurables,**
- o **sans que cette distribution ait une relation précise avec les objectifs stratégiques que la collectivité est censée se fixer,**
- o **sans que soit examinée, dans la majorité des cas, la façon dont cet argent est dépensé,**
- o **que les 2/3 des associations subventionnées ne pourraient exister sans la « manne » que leur procurent nos collectivités.**

Nous vous présentons ci-dessous le total des subventions accordées en 2007 et 2008 par les 4 collectivités étudiées (articles 65735 à 65740 des comptes administratifs). Les subventions d'équilibre, telles celles à la SNCF ou au SYTRAL, sont exclues de ces chiffres :

Lyon		Gd Lyon		Département		Région		Total	
2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008
61,4	69,3	36,9	37,8	33,1	36,2	190,7	208,1	322,1	351,4
	+13,0%		+2,5%		+9,4%		+9,1%		+9,1%

Collectivité	Association	Domaine	Subv 2008	Tot subv. 2008	Tot. Subv. / tot. Ressources	7, déficit	Pas de convention	Pas d'obj. Quant.	Mtt subv. > conventions	Manque bilan/Rés.	Manque Rapport	Probl. Compétence	Marché public	Déleg. Sce public
GL	Centre des Congrès de Lyon	.DSP	264 566											
CR	Assoc. lyonnaise logistique hospita.	.INVEST	246 378	333 312										
CG	Couvent de la Tourette	.INVEST	333 300	1 018 300										
CG	Dispensaire général de Lyon	.INVEST	90 611	2 043 397										
CG	EPARI Autoroutes de l'information	.INVEST	7 476 520	pas de dossier										
CG	Fondation Fourvière	.INVEST	250 000											
CG	Foyer l'Escale Lyonnaise	.INVEST	100 000	373 933										
CG	Institut Paul Bocuse	.INVEST	254 768											
CR	Institut paul Bocuse	.INVEST	475 000											
CG	La Christinière maison retraite	.INVEST	344 650											
CR	SECP1 SAS (photovoltaïque)	.INVEST	100 000	100 000										
CG	Alliance des vignerons Beaujolais	AGRIC	52 500					X		X	X			
CR	ASS RES OGM INFO	AGRIC	102 769	135 209	62%			X	X		X			X
CG	Inter Beaujolais	AGRIC	200 500	404 113	6%			X			X			
CR	R3AP Comité prom. produits	AGRIC	799 700	724 707	34%			X						
GL	Agence Mondiale Solidarité	COOP D	50 000	pas de dossier										
GL	Fonds de solidarité numérique	COOP D	200 000	pas de dossier										
CR	Assoc. intern. régions	CULT.	122 500	300 720	56%			X			X	X		X
Ly	Association des Festivals	CULT.	90 000	288 336	40%			X						
CG	Ballet PRELJOCAJ	CULT.	290 724	3 592 937	53%	X		X			X	X		X
GL	Biennale de la danse	CULT.	2 440 000	4 758 615	65%						X			X
CG	Centre Culturel de La Tourette	CULT.	221 051	389 897	59%	X		X			X	X		X
Ly	Compagnie de la Goutte	CULT.	712 840	1 767 898	60%									X
CG	Compagnie Les Ateliers	CULT.	280 000	1 045 003	90%	X					X	X		X
CR	Compagnie Lyonnaise du Cinéma	CULT.	134 700	125 000	2%			X			X			
Ly	Galerie Roger Tator	CULT.	58 000	173 046	98%			X	X				X	X
Ly	Institut Lumière	CULT.	620 000	1 765 800	60%									X
CG	Lire à Bron	CULT.	40 000	396 810	92%						X	X		X
CR	Lire à Bron	CULT.	79 500	396 810	92%			X			X	X		X
Ly	Musée Urbain Tony Garnier	CULT.	75 000	141 617	80%	X								X
CR	Nelle agence culturelle régionale	CULT.	202 500	1 745 090	76%			X	X		X	X		X
Ly	Nouvelles Substances	CULT.	1 657 000	2 150 617	93%			X						X
Ly	Quai du Polar	CULT.	192 500	222 500	90%			X						X
CR	Rhône-Alpes Cinéma	CULT.	3 380 000	3 380 000	65%			X	X		X	X		X
CG	Théâtre des Célestins	CULT.	180 000							X	X	X		
Ly	Théâtre Nouvelle Génération	CULT.	280 000	1 278 256	66%			X						X
Ly	Théâtre Tête d'Or	CULT.	64 029	32 015	1%									
Ly	Villa Gillet	CULT.	220 900	1 043 601	83%			X						X
GL	ADERLY international	ECO	2 768 000	6 234 062	99%			X			X			X
CR	Agence Rég. Dévlpt Innovations	ECO	3 585 719	6 427 243	96%			X			X			X
CR	CANDIA lait	ECO	343 851	426 081	0%				X		X	X		X
CR	CAPEB (entreprises du bâtiment)	ECO	385 910	914 903	70%				X		X	X		X
CG	Coforêt SCA	ECO	126 000	135 565	0%						X			
CR	ERAI Entr. Rhône-Alpes	ECO	4 188 569	4 991 693	62%			X			X			X
GL	Espace Numérique Entreprise	ECO	39 000	1 005 053	96%	X	X	X				X		X
GL	Fondation Scientifique Lyon & Sud-	ECO	604 500	pas de dossier										
CR	Lyon Infocité jeux numériques	ECO	251 445	604 737	60%				X		X			X
GL	Lyon Infocité jeux numériques	ECO	268 000	604 737	60%		X	X						
CR	MZ Conseils nutrition	ECO	82 389	82 389	39%			X			X	X	X	
CR	Ressources et Performances	ECO	119 600	119 473	9%			X			X			
GL	Rhône Développement Initiative	ECO	60 000	422 738	81%		X	X						X
CR	Village des Créateurs	ECO	153 016	368 582	90%			X			X			X
GL	Village des Créateurs	ECO	170 000	368 582	90%		X	X						X
GL	Acoucité (bruit)	ENVIR.	275 400	350 472	92%			X			X			X
CR	Agence locale de l'énergie	ENVIR.	118 686					X		X	X	X		
GL	Agence locale de l'énergie	ENVIR.	268 000	646 457	79%			X			X			X
GL	COPARLY pollution	ENVIR.	539 673	1 665 800	71%						X			X
CG	Départements et Régions Cyclables	ENVIR.	dispo locaux					X			X			
CG	Maison Rhodanienne	ENVIR.	93 000	342 700	58%			X			X	X		X
GL	Maison Rhodanienne	ENVIR.	70 000	342 700	58%			X			X			X
GL	Péniches du VAL de SAONE	ENVIR.	213 000	246 575	54%						X			X
GL	Pignon sur Rue (vélos)	ENVIR.	55 000	102 514	69%			X						X

Pour consulter le site Internet de CANOL, tapez simplement : [www.canol.fr](http://www.canol.fr)

collectivité	Association	Domaine	Subv 2008	Tot subv. 2008	Tot. Subv. / tot. Ressources	déficit	Pas de convention	Pas d'obj. Quant.	Mtt subv. > conventions	Manque bilan/Rés.	Manque Rapport	Probl. Compétence	Marché public	Déleg. Sce public
GL	Pignon sur Rue (vélos)	ENVIR.	55 000	102 514	69%			X						X
CR	Rhonalpénergie environnement	ENVIR.	1 159 495	1 684 949	80%			X	X		X			X
GL	OPAC Grand Lyon	LOGT	1 350 000	pas de dossier										
Ly	Institut Aspen	POLITIQU	6 000	305 000	31%			X				X	X	
CR	Espace Régional de santé publique	SANTE	186 683	121 993	100%	X		X			X	X		X
CG	OMS Org. Mondiale Santé	SANTE	330 000				X	X		X	X	X		
Ly	ALTM tranquillité médiation	SOCIAL	220 000	757 506	87%			X						X
GL	ARRADEP	SOCIAL	300 000	3 410 996	59%			X			X			X
Ly	Awal Grand Lyon insertion	SOCIAL	59 962	140 733	83%			X	X					X
Ly	CAP Services accompagnement	SOCIAL	15 500	15 500	0%			X						
CR	Centre pour le Dévlpt social urbain	SOCIAL	150 000	464 098	84%			X			X	X		X
Ly	Centre Social Sauvegarde	SOCIAL	253 966						X	X				
GL	MEDIALYS transports en commun	SOCIAL	300 000	2 185 837	100%			X		X	X			X
Ly	Mission Locale Jeunes de Lyon	SOCIAL	897 244	3 157 362	97%	X		X			X			X
Ly	Quartier Vitalité	SOCIAL	381 820	580 348	71%				X					X
CG	Semaines sociales de France	SOCIAL	150 000	449 112	47%			X			X	X		
Ly	Semaines Sociales de France	SOCIAL	50 000	449 112	47%			X				X		
Ly	Club Rhodia Vaise	SPORT	47 500	82 717	21%	X					X	X		
CG	Comité olympique du Rhône	SPORT	62 000	90 313	60%			X			X	X		X
Ly	Lyon Basket Féminin	SPORT	128 500	128 500	46%	X				X				
CR	Olympique Lyonnais	SPORT	671 462					X			X	X		
GL	Olympique Lyonnais	SPORT	420 000	pas de dossier										
Ly	Olympique Lyonnais SASP	SPORT	515 000	984 000	1%							X		
CR	Sport dans la ville	SPORT	646 444	979 328	39%			X			X	X		
Ly	Sport dans la Ville	SPORT	106 343	979 328	39%			X						
CR	CGT Rhône-Alpes	SYND.	223 549	835 896	72%			X	X		X	X		X
CG	Féd. nale presse française	SYND.	40 000	100 335	10%	X	X	X			X	X		
CG	Assoc. Dptale du tourisme rural	TOUR.	125 750	236 061	42%				X		X			
CR	Club tourisme industriel scientifique	TOUR.	228 574	205 795	81%			X	X		X	X		X
CG	Comité Départemental du Tourisme	TOUR.	1 750 000	1 750 000	97%	X		X			X			X
CG	Développt touristique du Lyonnais	TOUR.	45 735	141 389	57%			X			X			X
Ly	Office de Tourisme et des Congrès	TOUR.	2 052 000	3 795 038	66%			X				X		X
GL	Office du Tourisme et des Congrès	TOUR.	1 450 000	3 795 038	66%			X			X			X
CG	Union tourisme et synd. initiative	TOUR.	67 500	67 500	98%			X			X			X
GL	Agence d'Urbanisme	URB.	3 910 000	6 620 595	93%			X			X		X	X
Ly	Agence d'Urbanisme	URB.	170 720	6 620 595	93%	X		X				X	X	X
CR	S.E.R.L.	URB.	329 460	329 460	0%			X			X	X	X	
GL	S.E.R.L.	URB.	20 735 795	pas de dossier										
CR	Rhône Inter-organismes		123 424	pas de dossier										
GL	SYMALIM parc de Miribel		1 051 491	pas de dossier										
CG	Total Conseil Général**		25			5	2	13	1	3	17	10	0	9
CG	Nombre de dossiers renseignés***		18			28%	11%	72%	6%	17%	94%	56%	0%	50%
CR	Total Conseil Régional**		28			1	0	21	8	1	24	15	2	15
CR	Nombre de dossiers renseignés***		24			4%	0%	88%	33%	4%	100%	63%	8%	63%
GL	Total Grand Lyon**		24			1	4	13	0	1	11	1	1	15
GL	Nombre de dossiers renseignés***		16			6%	25%	81%	0%	6%	69%	6%	6%	94%
Ly	Total Ville de Lyon**		24			5	0	14	4	2	2	5	2	14
Ly	Nombre de dossiers renseignés***		24			21%	0%	58%	17%	8%	8%	21%	8%	58%
	<b>TOTAL GENERAL**</b>		<b>101</b>			<b>12</b>	<b>6</b>	<b>61</b>	<b>13</b>	<b>7</b>	<b>54</b>	<b>31</b>	<b>5</b>	<b>53</b>
	<b>Nombre de dossiers renseignés***</b>		<b>82</b>			<b>15%</b>	<b>7%</b>	<b>74%</b>	<b>16%</b>	<b>9%</b>	<b>66%</b>	<b>38%</b>	<b>6%</b>	<b>65%</b>

\* CG = Conseil Général du Rhône, CR = Conseil Régional Rhône-Alpes, GL = Grand Lyon, Ly = ville de Lyon

\*\* le chiffre figurant en colonne 4 est le nombre de dossiers étudiés par collectivité

\*\*\* les pourcentages sont calculés par rapport au nombre de dossiers renseignés.

## Le Courrier de CANOL pour les Contribuables du Lyonnais

est une publication de l'association CANOL, association loi de 1901, n°069 1044 566. Sa parution est de 5 numéros par an.

B.P. 19 – 69131 ECULLY CEDEX - tél./fax : 04.78.34.44.87 - e-mail : [canol@wanadoo.fr](mailto:canol@wanadoo.fr)

Directeur de la publication et rédacteur en chef : Michel VERGNAUD

Imprimerie : ECULLY GRAPHIC, 64 chemin des Mouilles – 69130 ECULLY

Dépôt légal : février 2008. ISSN : 1964-8472

## Nos principales observations sur les subventions 2008

- **9 dossiers ne nous ont pas été communiqués** : 7 au Grand Lyon (**Agence Mondiale de Solidarité Numérique, Fondation Scientifique, Fonds de Solidarité Numérique, Olympique Lyonnais, OPAC du Grand Lyon, S.E.R.L. et SYMALYM**), 1 au Conseil Régional (**Rhône Inter-organismes**) et 1 au Conseil Général (**EPARI, autoroutes de l'information**).
- **10 dossiers concernent des investissements** et n'auraient donc pas dû figurer parmi les subventions de fonctionnement (7 au CG et 2 au CR) ! Parmi ces dossiers d'investissement,
  - nous ne voyons pas l'intérêt de financer l'**Institut Paul Bocuse**, de donner 333 K€ au **Couvent de la Tourette** en plus des 221 K€ au **Centre Culturel de La Tourette**.
  - Les 7 476 K€ donnés à l'**EPARI** correspondent à l'annuité de remboursement d'un crédit d'investissement pour diffuser les « autoroutes de l'information » dans tout le département !
  - La **S.A.S. SECP1** est une filiale du groupe TENESOL, spécialisée dans la production d'électricité photovoltaïque : il semble s'agir du financement de l'électrification du stade Geoffroy Guichard de Saint-Etienne et aurait donc dû faire l'objet d'un marché !
- Le **Centre des Congrès de Lyon** (GL), géré dans le cadre d'une « délégation de service public », ne peut recevoir de subvention !
- Nos statistiques sont donc faites sur 82 dossiers exploitables et non sur les 101 demandés.
- **AGRICULTURE** : Pourquoi donner de l'argent aux **vignerons du Beaujolais et aux agriculteurs** pour les aider à vendre leurs produits en période de crise, alors que, dans les périodes fastes, ils n'ont jamais versé une partie de leurs bénéfices aux habitants du département !
- **SOLIDARITE NUMERIQUE** : Aucun compte ni rapport n'est présenté. Elle ne bénéficie aucunement aux habitants du Grand Lyon.
- **CULTURE** :
  - Le financement de la « francophonie » n'est pas de la compétence des régions, mais du Ministère de la culture !
  - Pourquoi donner 291 K€ au **Ballet PRELJOCAJ** d'Aix-en-Provence pour la création d'un ballet, subventionné à 3 593 K€ ?
  - Le coût d'un spectateur est de **30 € au Théâtre de la Tête d'Or**, non subventionné, mais de **34 € au Théâtre Nouvelle Génération**, subventionné à 66% et de **60 € à la Cie La Goutte**, subventionnée à 60% ; celui de la **Cie Les Ateliers** n'est pas divulgué, quant à la tournée à la campagne du **Théâtre des Célestins**, financée par le CG, nous avons calculé que chaque spectateur prévu devait coûter 78€, mais n'avons pu obtenir l'assistance effective.
  - Le contrat avec la **galerie Roger TATOR**, qui a travaillé pour la Fête des Lumières, aurait dû faire l'objet d'un marché !
  - Les associations **Lire à Bron** (CG, CR) et **Quai du Polar** (Ly), subventionnés à plus de 90%, méritent-elles d'être aidées ?... de même que **les Nouvelles Subsistances** (Ly, 93%) et la **villa Gillet** (Ly, 83%).
- **ACTION ECONOMIQUE** :
  - CANOL aimerait connaître le rapport entre l'argent dépensé et le nombre d'emplois réellement créés par toutes ces subventions !
  - pourquoi subventionner des organismes privés comme **CAPEB** et **CANDIA** ?
  - **LYON Infocités** a montré son inutilité et cessé son activité en 2009
- **ENVIRONNEMENT** :
  - pourquoi le Conseil général met-il gratuitement à disposition des locaux pour les **Départements et Régions Cyclables** ?
  - **Les Péniches du Val de Saône** emmènent les scolaires se promener en bateau !
  - **Pignon sur Rue** favorise les déplacements à vélo !
  - **La Maison Rhodanienne de l'Environnement** abrite les associations écologiques.
- **LOGEMENT** : les comptes de l'**OPAC du Grand Lyon** ne nous ont pas été remis.
- **POLITIQUE** : la ville de Lyon subventionne l'**Institut ASPEN** depuis que Raymond BARRE en était président !
- **SANTE** : pourquoi le Département donne-t-il de l'argent à l'**OMS** et pourquoi le conseil régional crée-t-il un **Espace Régional de Santé Publique** qui n'est pas de sa compétence ?
- **SOCIAL** :
  - la médiation, l'accompagnement et l'insertion ont bon dos pour distribuer sans contrôle l'argent des contribuables
  - pourquoi la ville de Lyon et le conseil général doivent-ils subventionner le congrès à Lyon des **Semaines Sociales de France** ?
- **SPORT** :
  - Pourquoi devrait-on financer le **Club Rhodia Vaise**, le **Comité Olympique du Rhône...** et l'**Olympique Lyonnais** ?
  - **SPORT dans la ville** fait du social avec ses « ballons d'or »
- **SYNDICATS** : a-t-on besoin de financer la **CGT** (CR) ou la **Fédération de la Presse** (CG)
- **TOURISME** :
  - quelle cohérence pour le conseil général de subventionner le **Comité Départemental du Tourisme, l'Assoc. départementale du tourisme rural, le Développement Touristique du Lyonnais et l'Union Tourisme et syndicats d'initiative** ?
- **URBANISME** :
  - l'**Agence d'Urbanisme** et la **S.E.R.L.** ne sont pas des associations mais des sociétés de services créées par nos collectivités pour mener à bien leurs grands travaux... tel le Musée des Confluences ! Elles n'ont pas lieu d'être subventionnées !
- **74% des subventions accordées ne sont accompagnées d'aucun objectif particulier**, 88% pour le Conseil Régional !
- **dans 66% des cas, les collectivités ne sont pas à même de fournir un rapport sur l'utilisation de l'argent distribué**, 100% pour le conseil régional et 94% pour le conseil général,
- **dans 38% des cas, la collectivité n'a pas de compétence particulière pour accorder la subvention**, 63% pour la Région
- **dans 65% des cas, la subvention représente plus de 50% du budget du bénéficiaire**, 94% pour le Grand Lyon.

*Aidez-nous!*

**BULLETIN D'ADHESION 2010** à retourner à :

CANOL - B.P. 19 - 69131 ECULLY Cedex - Tél/fax : 04.78.34.44.87 - e-mail : canol@wanadoo.fr

46

NOM Prénom : ..... N° téléphone : .....

Adresse : ..... e-mail : .....

- souhaite adhérer à CANOL et joins un chèque de : ..... € (adhésion minimum : 20 € - membre bienfaiteur : 50 € ou plus) - le montant versé fera l'objet d'un reçu fiscal qui vous permettra d'en déduire 66% sur vos impôts 2010.
- pense pouvoir consacrer un peu de mon temps pour aider CANOL dans son action et vous demande de me contacter pour examiner en quoi je peux être utile.